



Communiqué du Cluster Protection en RCA

Alors que la situation de protection de civils continue de se détériorer en RCA, le nombre de personnes déplacées internes a atteint 600 000 à la fin juillet

Bangui, le 19 aout 2017 - 1. En raison du regain de violence observé en République centrafricaine depuis ces derniers mois, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays a atteint 600 000¹ à la fin juillet 2017, selon les estimations de la Commission Mouvement de Population (CMP). 33% de ces déplacés sont regroupés sur les sites et 67% dans les familles d'accueil. Les nouveaux déplacés durant les 3 derniers mois représentent 40% du nombre total de déplacés. Tous les 92 sites de déplacés encore ouverts en RCA se trouvent hors Bangui, le dernier site de la capitale ayant été fermé au courant de ce mois de juillet par le projet PARET du ministère des Affaires Sociales et de la Réconciliation Nationale. Par ailleurs, 65 000² personnes fuyant les violences à l'Est se sont réfugiées en République Démocratique du Congo au cours du deuxième trimestre, faisant ainsi un total de 438 724 réfugiés centrafricains dans les pays limitrophes au 31 juillet. Ainsi donc 1/5 de la population centrafricaine est déplacée.

2. La dernière fois que ce volume de déplacement interne avait été atteint était en avril 2014. 32 % de déplacés sur les sites se trouvaient alors dans la capitale Bangui et 68 % dans les autres préfectures, principalement l'Ouham, la Lobaye et l'Ouaka. Au 31 juillet 2017, les préfectures de la Haute-Kotto, du Haut-Mbomou, de la Basse-Kotto et du Mbomou qui étaient encore relativement stables à la fin 2016 voir en début 2017 sont désormais affectées par les violences. Les déplacés internes dans ces préfectures nouvellement affectées représentent respectivement 68%, 58%, 16% et 13% de leur population totale. Les autorités locales dans ces zones ont des moyens très limités pour assurer la protection physique immédiate des personnes affectées ou celles qui sont à risque imminent d'être attaquées. La force MINUSCA – limitée en effectif – se retrouve ainsi seule et débordée à pourvoir à la réponse sécuritaire.

3. En plus des déplacements forcés massifs de la population, le monitoring de protection et le suivi de la situation des droits de l'homme – dans les zones accessibles - ont révélé une tendance à l'augmentation des incidents de protection et des cas de violations des droits de l'homme. D'avril à juillet 2017, la Division Droits de l'Homme de la MINUSCA a documenté 710 cas³ de violations graves des droits de l'homme et du Droit International Humanitaire dont 1 245 personnes ont été victimes (886 hommes, 118 femmes, 102 enfants parmi lesquels 60 garçons et 42 filles et 139 autres victimes non identifiées). Les acteurs de monitoring de protection ont rapporté 1 115 cas d'incidents de protection de janvier à juillet 2017 dans 8 des 16 préfectures que compte la RCA. Selon les acteurs de protection de l'enfance, les incidents de protection de l'enfance rapportés au cours du premier semestre 2017 représentent déjà 70% de la totalité des cas qui ont été rapportés durant toute l'année

¹ Selon le dernier recensement de la population en RCA de 2013, 47% de la population est composée des enfants

² Source : Direction Générale de l'Immigration et Commission Nationale pour les Réfugiés ; RDC

³ 121 cas en avril ayant fait 156 victimes, 197 cas en mai ayant fait 578 victimes, 179 cas en juin ayant fait 233 victimes et 204 cas en juillet ayant fait 278 victimes

2016. En terme géographique, les incidents rapportés en 2016 étaient identifiés dans 21 sous-préfectures alors que ceux rapportés au cours du premier semestre 2017 sont identifiés dans 39 sous-préfectures. Les violations les plus fréquentes sont les violences sexuelles, le recrutement forcé et la séparation familiale.

4. Au-delà des incidents sur la population civile, l'environnement de travail est devenu de plus en plus périlleux pour les organisations humanitaires en RCA, obligeant plusieurs d'entre elles à se retirer provisoirement de leurs zones d'intervention et de suspendre ainsi leurs programmes d'aide d'urgence. En effet, selon les données d'International NGO Safety Organization (INSO), 1 191 incidents ont été enregistrés de mai à juillet 2017 dont 91 incidents contre les ONGs humanitaires⁴. Comparés aux 67 incidents contre les ONGs humanitaires rapportées par INSO de février à avril 2017, cela représente une augmentation de 36% d'incidents contre les ONGs. Par ailleurs, basée sur les 9 catégories du « access monitoring and reporting framework », UNOCHA a enregistré 215 incidents visant directement les acteurs humanitaires et ayant un impact sur leurs activités dont 2 décès de janvier à juillet 2017⁵. En début de ce mois d'août, 9 autres décès ont été enregistrés.

5. La force MINUSCA, souvent la seule sur le terrain à assurer la protection physique des civils, a été en plusieurs occasions prise à partie ces derniers mois par divers groupes armés. Malgré les défis opérationnels et l'effectif limité, la force MINUSCA s'emploie à répondre dans la limite de ses moyens, aux multiples demandes pressantes et aux plaidoyers des acteurs de protection pour assurer la protection des civils menacés et pour faciliter l'accès humanitaire. Néanmoins, l'extension géographique des zones affectées et l'ampleur actuelle de la crise commandent un renforcement urgent de la MINUSCA pour améliorer la réponse de protection et pour mieux assurer l'accès humanitaire notamment dans les nouvelles préfectures affectées.

6. La présence des hommes armés et/ou des armes sur plusieurs sites de personnes déplacées, notamment à Kaga-Bandoro, à Bangassou, à Bria, à Bambari, à Zemio, à Alindao, à Ngakobo etc. expose encore davantage les déplacés aux risques d'attaques et d'autres graves violations de leurs droits fondamentaux. A titre illustratif, le décès d'une personne de confession musulmane le 16 août sur le site de Bria, protégé par la MINUSCA, a déclenché un mouvement de masse qui s'est conclu par une action d'un groupe armé contre un autre groupe armé se trouvant sur le site. L'intervention de la MINUSCA a pu empêcher une confrontation directe entre ces groupes armés. En attendant le bilan précis, des sources concordantes mentionnent plusieurs civils blessés parmi les déplacés qui sont pris à charge à l'hôpital. Le site des déplacés autour de l'hôpital de Zemio, présumé abriter des éléments armés à l'intérieur ou dans ses environs a également été attaqué par un groupe armé le 17 août.

La réponse sécuritaire sur les sites reste donc un défi énorme dans un contexte où la MINUSCA dispose d'un effectif limité d'hommes en uniforme, qu'il s'agisse de militaires ou de policiers (FPU). En effet, la note d'orientation du Cluster Protection sur le caractère civil et humanitaire des sites, tout en rappelant la responsabilité première de l'Etat centrafricain dans la protection de toutes les personnes sur son territoire, réaffirme que la protection des sites

⁴ www.ngosafety.org

⁵ 117 incidents ont été enregistré au cours du premier trimestre et 98 au cours du deuxième trimestre (y compris le mois de juillet). Plusieurs incidents enregistrés au cours du premier trimestre, bien qu'ayant eu des impacts sur les activités humanitaires, ne visaient pas directement les acteurs humanitaires. Par contre, la plupart des incidents au cours du deuxième trimestre ont visé directement les acteurs humanitaires – UNOCHA, République centrafricaine

s'inscrit pleinement dans le concept de la centralité de la protection et doit être mise en œuvre au travers d'une approche collaborative. La MINUSCA (militaires et policiers) doit assurer notamment la protection visible des sites. Afin de préserver au mieux le caractère neutre de l'action humanitaire, c'est la composante policière de la MINUSCA (FPU) qui assure la sécurité à l'intérieur des sites, en appui aux forces de sécurité intérieures centrafricaines. Actuellement, des FPU sont déployées à Bangui, Bria, Bouar, Bambari et à Kaga-Bandoro. Des déploiements temporaires sont également en cours à Berberati, et en planification pour Bangassou. Dans certains cas, l'impact de ce déploiement reste minimal en raison de l'absence des éléments judiciaires et de la chaîne pénale.

7. L'extension géographique des zones affectées par les violences, la multiplication des foyers de tensions, le retrait des forces américaine et ougandaise qui a laissé un vacuum dans les zones qu'elles couvraient combinées à la faible présence et/ou du sous-équipement des forces de sécurité intérieures centrafricaines et de défense ainsi que la restriction de l'accès humanitaire rendent plus complexe la situation de protection des civils dans un contexte où la MINUSCA dispose de ressources limitées, particulièrement en ce qui concerne ses composantes en uniformes.

Recommandation

- 1) Le renouvellement du mandat de la MINUSCA devrait prendre en compte d'une part l'extension de la zone affectée par les violences contre les civils et le volume actuel des déplacements internes de la population et d'autre part, le besoin de s'adapter à la nature changeante des menaces sur la protection. A cet effet, la MINUSCA doit devenir encore plus mobile et flexible afin de mieux assurer la protection des personnes déplacées sur sites dont plusieurs regorgent une présence des hommes armés et/ou des armes et de faciliter l'accès humanitaire afin d'apporter l'aide d'urgence aux populations affectées.
- 2) Les acteurs de protection doivent de plus en plus développer des actions orientées vers les communautés afin de renforcer leurs capacités de résilience et de promouvoir ainsi la durabilité de leurs interventions, notamment en cas de retrait des acteurs humanitaires en raison de la dégradation de la situation ou de tous autres faits.

Pour plus d'information, veuillez contacter : Jacques Ajaruvwa, Coordinateur Cluster Protection, e-mail ajaruvwa@unhcr.org

Le Cluster Protection est le forum de coordination des organisations internationales et nationales civiles pour la réponse aux problèmes de protection des civils affectés par le conflit armé en RCA. Les clusters sont des groupes sectoriels de coordination humanitaire regroupant les organisations concernées et coordonnées par une agence internationale. Le Cluster Protection en RCA est coordonné par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) et regroupe 74 organisations membres.